



DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

Commission sportive Pv du 05 septembre 2022

Présents : Yvan Cueff, Marc Gilles, Claude Gonin, Jean-Yves Le Droff, Alain Quéau, Jean Pierre Séné,

Absent, excusé : Yves Sizun

1- Courriers divers :

- Courriel du club de l'As Tourch concernant la 1^{ère} journée de championnat.
Réponse effectuée par le Président de la Commission.
- Courriel du club de St P Plouescat concernant l'accession de son équipe 2.
Réponse effectuée par le Président de la Commission.

2- Championnats :

- **Championnat de D2 Groupe E**
Courriel de Garlan Us en date du 18 août 2022 annonçant la mise en sommeil du club suite à un manque d'effectif.
La Commission Sportive accepte cette mise en sommeil.
Par conséquent ce groupe devient un groupe à 11.
- **Championnat de D3 Groupe C**
Courriel du club de Plouider en date du 30 août 2022 demandant la rétrogradation de son équipe 1 en championnat de D4.
La Commission Sportive accepte cette rétrogradation et précise au club que son équipe 1 ne pourra pas accéder en division supérieure à l'issue de la saison 2022-2023 si celle-ci se trouvait en position d'accession.
Par conséquent ce groupe devient un groupe à 11.
L'équipe classée 11^{ème} de ce groupe descendra en D4 à l'issue de la saison.
- **Championnat de D3 Groupe L**
Courriel du club de l'Es Cranou Le Faou demandant d'intégrer le Groupe K suite à la mise en sommeil de l'Us Brasparts.
La Commission Sportive accepte cette demande et précise que l'équipe de l'Es Cranou Le Faou 2 prend la place laissée vacante, sans modification du calendrier.
Par conséquent ce groupe devient un groupe à 11.
L'équipe classée 11^{ème} de ce groupe descendra en D4 à l'issue de la saison.

- **Championnat de D4 :**

Au 2 septembre 2022, la Commission Sportive a enregistré 92 équipes.

La formule de championnat (1 phase « aller » « retour » ou 2 phases « automne » « printemps ») sera proposée lors de l'AG de Pleyben le 17 septembre.

Le début du championnat est prévu le 02 octobre.

3 - Forfaits :

RAPPEL : Les clubs qui déclarent forfait le samedi, doivent le faire avant 12h00.

Si le club déclare son forfait le samedi après 12h00, l'arbitre de la rencontre ne pouvant être prévenu, et qu'il se déplace, **les frais d'arbitrage seront intégralement portés au compte du club fautif.**

(la permanence de la Commission des Arbitres est indiquée sur le site du District chaque week-end)

Forfaits occasionnels :

Date Match	Division	Club recevant	Club visiteur	Equipe forfait	Amende
04/09/2022	Cpe Bretagne	St Méen Fc 1	Tréfléz Es	St Méen Fc	25,00 €
04/09/2022	Cpe Bretagne	Argol Fc Ar Goliath 1	Camaret Fc Pen Hir 1	Argol Fc Ar Goliath 1	25,00 €
04/09/2022	Cpe Bretagne	Carhaix Ac 1	Trégourez Z 1	Trégourez Z 1	25,00 €

4- Coupes :

- Coupe de France : la Commission procède au tirage au sort des 31 rencontres du 3ème tour en présence des clubs qualifiés.
- Coupe de Bretagne : la Commission procède au tirage du second tour, 50 rencontres au programme.
- Coupe du Conseil Départemental : La Commission procède au tirage su 1^{er} tour, 20 rencontres au programme.

Le Vice-Président de la Commission Sportive

Jean-Yves LE DROFF